



Premier Acte

Compagnie & École de Théâtre / Sarkis Tcheumlekdjian

L'ÉCOLE

18 rue Jules Vallès
69100 Villeurbanne
00 33 (0)4 78 24 13 27
cie@premieracte.net
[Site internet](#)

Classe Apprenti Comédien

Formation professionnelle au métier de comédien sur 2 ans

La Classe Apprenti Comédien (CAC) est une action de formation spécifique de l'École Premier Acte mise en place depuis 2005. Son objectif est de permettre aux Apprentis d'aborder la profession tout en vérifiant leur motivation à s'engager dans cette voie. Sa spécificité tient au fait qu'elle dépend de la Compagnie Premier Acte et de son univers artistique. Ainsi, tout au long de leur formation, les Apprentis sont en contact avec la réalité du travail de création et le quotidien d'une Compagnie de théâtre.

La Classe Apprenti Comédien de l'École Premier Acte s'adresse à ceux qui souhaitent se préparer ou se perfectionner dans une pratique professionnelle du théâtre.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Les cours ou modules qui composent le programme de formation sur deux années ont pour objectif les bases du métier de comédien et une approche des spécificités du théâtre (mise en scène, dramaturgie, histoire du théâtre, techniques d'enseignement, réalités économiques).

Dans chacune des disciplines proposées (interprétation, improvisation, biomécanique du corps, voix, danse, chant, mime, jeu masqué, mouvements scéniques), les intervenants offrent un espace de travail théâtral au sein duquel les participants expérimentent un rapport à la parole et à leur corps dans une dynamique collective.



Des stages intensifs sont également proposés tout au long de l'année sur des thèmes sélectionnés (mime, biomécanique, masques, jeu caméra, interprétation...)

PREMIÈRE ANNÉE : TECHNIQUE DU JEU THÉÂTRAL



- > 600 heures de formation
- > Plus 120 heures de travaux pratiques
- > Cours d'octobre à juin

La première année de la Classe Apprenti Comédien explore les possibilités et les élégances corporelles de chacun et inscrit le stagiaire dans un travail collectif. Le stagiaire est exposé aux techniques théâtrales, tout en aiguisant son sens de l'écoute : sa relation au(x) partenaire(s).

La première année est marquée par une pédagogie précise, son objectif étant l'acquisition des techniques de base et la confirmation de la détermination de chaque stagiaire à s'engager dans cette voie. Le travail proposé reprend les fondamentaux de l'acteur et fait découvrir à chaque stagiaire un facteur nouveau qui n'est ni soi, ni l'autre, mais le dynamisme collectif. Des temps de travaux pratiques sont définis pendant lesquels le stagiaire mène un projet personnel qui lui demande de mobiliser les savoir-faire travaillés dans tous les modules. Ces "petites formes" (spectacles courts imaginés et réalisés par les élèves) sont présentées au public, en cours et en fin d'année.

« Le Théâtre est un art collectif »
Michael Chekhov

DEUXIÈME ANNÉE : INTERPRÉTATION DU TEXTE DRAMATIQUE

La deuxième année permet une approche concrète de l'œuvre théâtrale et de son paysage poétique. L'apprenti comédien apprend à mobiliser dans son jeu les techniques de développement corporel, de voix, d'improvisation, à travers un texte dramatique et une situation donnée.

La deuxième année permet de poursuivre et de perfectionner les bases initiées au cours de la première année : entraînement corporel et vocal, recherche collective... Il intensifie le travail d'interprétation et développe celui de l'imagination, de la sensibilité et de la compréhension du texte (situation, circonstances, objectifs). Chaque aspirant comédien devant expérimenter, s'interroger, chercher sous le regard des artistes formateurs de l'École et des intervenants extérieurs. L'objectif de cette deuxième année est de mettre à l'épreuve la capacité de l'apprenti comédien à faire des choix artistiques et à les assumer. Les travaux pratiques maintenus en seconde année.



- > 600 heures de formation
- > Plus 120 heures de travaux pratiques
- > Cours d'octobre à juin

MODULE DE PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE DES GRANDES ÉCOLES



Cette option facultative est proposée en plus des cours de la CAC. Pour plus de renseignements, merci de **nous contacter**.

L'École Premier Acte peut également proposer, en option, une préparation aux concours des écoles supérieures européennes d'art dramatique.

Ce module concours prend la forme de sessions de travail en groupe restreint (aide au choix des scènes présentées, travail d'interprétation de ces scènes) avec un professionnel confirmé (metteur en scène ou comédien). Les professionnels-enseignants sont tous en activité en France et/ou à l'étranger et sont, pour la plupart, issus de la tradition des grandes écoles supérieures d'art dramatique.

Nos dernières promotions ont vu l'admission d'une quinzaine de nos apprentis dans des Écoles Supérieures dont :

- *3 admis à l'ENSATT (École Nationale Supérieure des Arts et Technique du Théâtre)
- *2 admis à l'ESAD (École Supérieure d'Art Dramatique de Paris)
- *1 admis au CNSAD (Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique)
- *1 admis au Conservatoire de Lyon
- *2 admis à l'École de la Comédie de Reims
- *2 admis à l'Académie Théâtrale de Limoges
- *1 admis à l'École Dimitri...

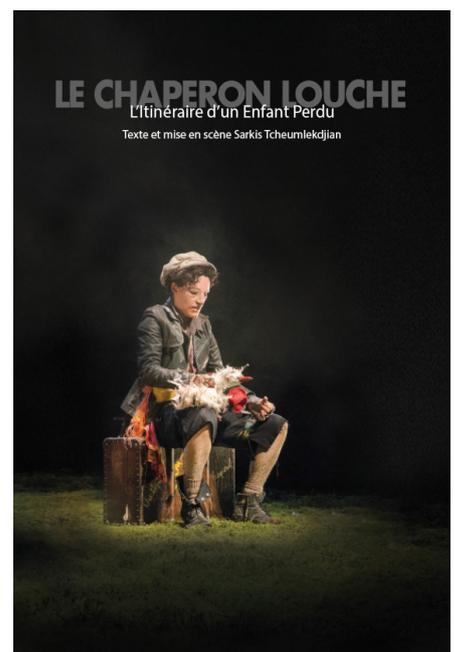
Mais aussi plusieurs admissions au premier et deuxième tour du TNS (Théâtre National de Strasbourg), Comédie de St Etienne...

INSERTION PROFESSIONNELLE

Durant tout le cycle de formation, les Apprentis sont invités à franchir le pas vers la vie professionnelle.

Différents moyens ont été développés par l'École Premier Acte qui constituent une véritable Passerelle vers la pratique professionnelle :

- > Chaque année, la Compagnie intègre des Apprentis dans ses spectacles professionnels et leur donne la possibilité d'obtenir leur premier statut d'intermittent du spectacle (*Le Maître de la Pluie, Macondo/Erendira, Don Quichotte, Claude Gueux, Le Chaperon Louche, Andorra, La Dernière Allumette...*)
- > Les Petites Formes sont des spectacles n'excédant pas 25 à 30 minutes, représentées publiquement devant des professionnels invités par l'École Premier Acte, elles sont entièrement conçues et réalisées par les Apprentis avec l'aval des intervenants.
- > La Compagnie accompagne administrativement et met à disposition ses infrastructures (locaux et outils techniques) pour ceux qui souhaitent créer leur propre compagnie. Plus de neuf compagnies ont vu le jour grâce à ce soutien.



Le Chaperon Louche - Création 2015
5 Apprentis Comédiens dans la distribution
231 représentations en France et à l'étranger

SALLE DE COURS - CRÉATION ET RÉPÉTITION

- > Salle d'environ 100m² idéale pour les divers enseignements.
- > Salle équipée d'un parquet, de miroirs, d'une sonorisation et d'un vestiaire (+wc).
- > Située à la limite entre Lyon et Villeurbanne, au cœur des Charpennes, accès tous transports en commun (Métro A et B / Tram T1 et T4 / Bus).
- > 18 Rue Jules Vallès, 69100 Villeurbanne



SALLE DE SPECTACLE - THÉÂTRE DE LA PETITE RUE

- > Mise en condition réelle de jeu sur un plateau de théâtre par la présentation sur scène des Petites Formes ou des textes travaillés.
- > Présentations ouvertes aux proches et aux professionnels du spectacle
- > Le théâtre est idéalement situé à quelques mètres de l'école
- > 39 Pt Rue de la Viabert, 69100 Villeurbanne



RÉSEAU DES ANCIENS ÉLÈVES

- > Réunion des anciens élèves et des promotions actuelles.
- > Système de parrainage interpromotionnel.
- > Intégration des élèves des promotions actuelles dans les compagnies professionnelles émergentes de la Classe Apprentis Comédien.
- > Accès dans la mesure des disponibilités aux locaux même une fois sortis de l'école Premier Acte.

COÛT DE LA FORMATION

- > Droits d'inscription aux auditions : 25 euros
- > Frais de scolarité et d'adhésion à la Cie : 20 euros
- > 1^{ère} année : 390 euros par mois sur 9 mois, soit 3510 € l'année
- > 2^e année : 390 euros par mois sur 9 mois, soit 3510 € l'année
- > Module concours : [nous consulter](#)

CONDITIONS D'ADMISSION

- > Les candidats doivent être âgés au minimum de 18 ans révolus et au maximum de 30 ans.
- > Les candidats doivent parler couramment en langue française.

DÉPÔTS DES CANDIDATURES

Rentrée 23/24 - Nous acceptons les candidatures à partir du 1^{er} février 2023.

Le dossier de candidature est à télécharger à l'adresse www.premieracte.net/ecole/info-inscriptions

Merci de joindre :

- > CV et lettre de motivation.
- > 1 photographie d'identité à coller en 1^{ère} page du dossier de candidature.
- > Le chèque de 25 euros pour le paiement des droits d'inscription à l'audition, à l'ordre de la Cie Premier Acte. En aucun cas ces droits ne seront remboursés.

DÉROULEMENT DES AUDITIONS



Après étude de votre dossier de candidature, vous devrez présenter devant un jury de professionnels :

- > Une courte scène dialoguée du répertoire classique ou contemporain n'excédant pas 4 minutes.
- > Une fable ou un conte.
- > Un parcours libre (toute forme de prestation scénique) - FACULTATIF.

L'audition se poursuivra par une séance de travail animée par le metteur en scène de la Compagnie Premier Acte et par un entretien avec l'ensemble du jury pour confirmer une volonté partagée d'entreprendre un parcours de formation.

- > Durée globale de l'audition : 45 minutes par candidat.

Suite à cette audition et en cas d'avis favorable, vous serez invité à un stage d'intégration.

DATES DES AUDITIONS RENTRÉE 24/25

Dates à venir

RESTITUTION DES TRAVAUX ET RENCONTRE - DATES À VENIR

Théâtre de la Petite Rue - 39 Pt Rue de la Viabert, 69100 Villeurbanne

POUR TOUTES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

cie@premieracte.net / 04 78 24 13 27 / <https://www.ecoledetheatre-premieracte-lyon.fr/>

